



Mairie
1 Place Abel Ray - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 60 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

OBJET

Adoption d'un nouveau
règlement de
subventionnement des
associations

Date de convocation
6 décembre 2023

Date d'affichage
20 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Le treize décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIABA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Procurations : Guillaume FOUCHER à Jacky DONJON, Christophe SCHOERLIN à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Céline BORDIER à Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE à Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Sarah COMMUNAL à Morgane ALVES DIAS, Delphine LAINÉ à Patrick CHARLES, Fabien GARCIA à Annie GONTARD, Véronique LEPRUN à David ATES

Excusé : Virgile FIELBARD

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Valgelon la Rochette, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales car elle considère que la richesse du tissu associatif participe grandement à l'attractivité et au dynamisme de son territoire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions en amorçant notamment un travail partenarial avec celles-ci sur différents thèmes comme le conventionnement, les critères de subvention.

Il précise que le règlement, soumis à l'assemblée délibérante, s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune de Valgelon la Rochette. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités des subventions communales sauf dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner. Le respect de cette démarche facilitera le déroulement du traitement de chaque demande et de sa prise en compte par les élus de la commune. A ce titre, elle a établi un calendrier des démarches permettant une meilleure lisibilité pour chaque acteur.



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 60 32 - Fax : 04 79 25 73 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Monsieur le Maire conclut que pour être éligible, l'association doit avoir le statut d'une association dite loi 1901 à but non lucratif et doit être déclarée régulièrement en Préfecture,
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les nouvelles modalités d'attribution de subventions communales aux associations décrite dans le projet de règlement ci-joint.

Vu le règlement de subventionnement des associations ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le règlement d'attribution de subventions communales aux associations annexé à la présente à partir du 1er janvier 2024,

INDIQUE que toutes dispositions ou tous règlements antérieurs à la date du présent conseil sont révoqués.

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
28	0	0	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacky GACHET

Le Maire,
David ATES

